

Baptème de mon fils dois je prévenir le père ?

Par erlina, le 21/04/2008 à 10:54

bonjour,

Je me permet de vous poser à nouveau une question.

Voici la situation actuelle :

Je suis séparée du père de mon fils ainé il y a bientot 5 ans (non marié)

Après etre passé devant le juge plusieurs fois pour mettre en place un mode de garde, une pension alimentaire... voici finalement ce qui en est décidé :

mon ex a demandé la supression de la pension alimentaire et le droit de visite et d'hébergement (avec mon accord car il me harcelait méchament à l'époque). Donc j'ai la garde total de mon fils, l'autorité parental mais dans la décision de justice il parle toujours d'un "droit de regard" (pour l'école....)

Mon fils n'a pas vu son père depuis bientot 4 ans, des coups de fils tous les 3-4 mois avec un peu de chance.

Aujoud'hui je vais me marier et j'ai profité de l'occasion pour faire baptiser mes 2 fils.

Suis obligé de prévenir le père de mon ainé ? dois je le tenir au courant ?

Merci à l'avance pour toutes réponses

cordialement

Par **JEANC**, le **21/04/2008** à **11:01**

Bonjour,

Au vu de la situation et dans la mesure où vous disposez visiblement à vous seule de l'autorité parentale, RIEN juridiquement ne vous oblige à lui demander son avis sur cette question...

A mon sens, rien ne vous oblige non plus à le prévenir...

Ceci étant, je l'en informerais quand même ! On ne sait jamais ! Cela ne vous coutera qu'un timbre et on ne pourra ainsi rien vous reprocher.

Bien cordialement

Par erlina, le 21/04/2008 à 11:08

Merci pour votre réponse.

Ce qu'il me fait peur c'est qu'il débarque au baptème.

Bien que 5 ans ce soit écoulé, il est toujours "en colère", il n'a toujours pas accepté ma nouvelle situation et encore moins que j'ai refais ma vie, j'ai peur qu'il fasse un scandale, la dernière fois qu'il est allé voir mon ami c'était pour aller l'agresser.

A plusieurs reprises j'avais du poser des mains courantes pour harcelement et une plainte pour coup et blessure.

Je n'ai plus peur de lui mais c'est surtout pour mon fils, je ne voudrais pas qu'il voit un éventuel scandale.

cordialement

Par **JEANC**, le **21/04/2008** à **11:15**

Eh bien , dans ce cas là, vous ne dites rien ! Et il n'en saura rien ! Ainsi, vous passerez un baptême tranquille ! C'est tout ce que je vous souhaite. Cordialement

Par erlina, le 21/04/2008 à 11:22

Merci pour vos réponses!

Je suis rassurée merci beaucoup

cordialement